



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par
Eusèbe Senécal & fils, Montréal.

Vol. VIII. No 10.

MONTREAL, OCTOBRE 1885.

{ Un an \$1.00
payable d'avance

PARTIE OFFICIELLE.

Table des matières.

Ventes à l'encan.....	145
Les français au Canada.....	145
Noées d'or d'un ami de l'agriculture.....	146
Préjugés contre les journaux agricoles et les agronomes.....	147
Ce que doit être le travail d'un cultivateur, pour qu'il en tire le plus grand profit.....	148
Nos gravures.....	148
Leçons d'agriculture.—Engrais liquide.....	148
L'élevage des chevaux au moyen des pur-sang convient-il aux cultivateurs ?	150
Le buttage des pommes de terre.....	151
La culture de l'ogon.....	152
La volaille.....	157
Cours de médecine-vétérinaire à l'Université-Laval	157
La sciure de bois dans l'étable.....	157
Correspondance.—Brise-vent.—Culture fruitière.....	158
Le tic on le rot.....	159
Écrèmeuses centrifuges.....	159
Nuages artificielles.....	159
Le Naturaliste Canadien	160
Echo des cercles.....	160

Ventes à l'encan.

Nous attirons de nouveau et tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les encans d'animaux améliorés qui auront lieu le 20 et le 22 de ce mois, respectivement. Le premier aura lieu à Berthier en haut, et le second sur la ferme du directeur de l'agriculture, à Trois-Rivières. Dans les deux cas, on trouvera d'excellents animaux reproducteurs.

Si l'on veut que ces encans se continuent chaque année et que les éleveurs de bons reproducteurs vendent ainsi à l'encan le surplus de leur bétail, au lieu de vendre à ventes privées, il faut, pour les sociétés d'agriculture et les cultivateurs en général, se rendre à ces encans et offrir des prix encourageants pour les éleveurs.

Pour les détails, voir nos colonnes d'annonces.

LES FRANÇAIS AU CANADA.

La lettre suivante a été envoyée à l'hon. J. J. Ross, pre-

mier ministre de la province de Québec. En la lisant, nos lecteurs verront que nos terres colonisables, que nous, canadiens, délaissions pour aller aux États-Unis, valent cependant la peine qu'on s'en occupe. En effet, voici que des étrangers, qui ne connaissent pourtant qu'imparfaitement nos ressources, songent à venir prendre nos terres, y appliquer leurs capitaux et s'en faire une source de revenu. Nos cantons colonisables sont nombreux, ils sont fertiles, et ils offrent tous les avantages désirables, à ceux de nos jeunes gens qui voudraient s'y fixer. Que l'exemple de la vieille France, excite leur courage et les porte vers les belles régions que convoitent nos frères d'outre-mer, cela vaudra mieux pour eux que d'aller perdre leur foi et leur santé dans les manufactures américaines. Voici le texte de la lettre :

PAVILLON DE CHAINTREAUVILLE, NEMOURS,

Seine et Marne, 31 juillet 1885.

" Monsieur le premier ministre, — Quelques hommes du vieux pays, tous gens d'honneur strict, désirent être utiles au jeune Canada.

" Tous retenus en France par le devoir, ils ne peuvent défricher eux-mêmes votre sol, y évoquer ou y soutenir des industries, mais ils voudraient prendre part en qualité de zélateurs à la colonisation du Canada.

" Ils demandent à votre gouvernement des lots intercalés ; chacun de ces lots, compris entre les lots de deux familles canadiennes, sera cultivé par l'une d'elles, au moins jusqu'au plein et entier accomplissement des clauses résolutives, qui sont, nous dit-on, la construction d'une maison en bois suivant l'usage du pays et le défrichement de la dixième partie du sol.

" Ils se déclarent prêts à remplir ces clauses en toute bonne foi, soit en quatre ou cinq ans suivant la loi, soit en deux ans, pour être plus tôt propriétaires et pour que l'aide par eux donnée à la famille défrichante lui soit plus utile, par sa concentration en temps plus court.

" Ces lots devenus une fois les nôtres, chacun les traitera